

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 28/01/2021

L'AUTORISATION D'OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DES COMMERCES LES DIMANCHES EST PROLONGÉE JUSQU'AU 14 FÉVRIER

Par arrêté préfectoral n° 90-2021-01-27-004 du 27 janvier 2021, Jean-Marie GIRIER, préfet du Territoire de Belfort a décidé de prolonger l'autorisation d'ouverture des commerces le dimanche de deux semaines, soit jusqu'au 14 février 2021.

Cette mesure dérogatoire au repos dominical, mise en place depuis le début du mois de janvier, poursuit un double objectif :

- accompagner et de soutenir économiquement les commerces du département, dont l'activité a été fortement impactée par la situation sanitaire ;
- lisser le flux de clients sur l'ensemble de la semaine.

L'ensemble des commerces de détail pourront donc ouvrir au public tous les jours de la semaine, sous réserve de donner un repos hebdomadaire par roulement à tout ou partie de leurs salariés, y compris les secteurs ici listés, faisant normalement l'objet d'arrêtés préfectoraux de fermeture :

- boucheries-charcuteries-traiteurs
- ameublement, literie et décoration
- pâtisseries, confiseries, glaceries
- boulangeries et dépôts de pain
- salons de coiffure
- commerce de détail d'articles de sport et de camping

Le préfet du Territoire de Belfort rappelle à l'ensemble des commerçants la nécessité de respecter strictement le [protocole sanitaire renforcé](#) du 26 novembre 2020 et aux clients, les mesures barrières (lavage des mains, ports du masque en toute circonstance, maintien des distances).

Prolongation de l'autorisation exceptionnelle d'ouverture dominicale de l'ensemble des commerces de détail jusqu'au 14 février

Jusqu'au 14 février 2021, l'ensemble des commerces de détail du département pourront déroger au repos dominical, y compris les secteurs suivants :



- boucheries-charcuteries-traiteurs
- ameublement, literie et décoration
- pâtisseries, confiseries, glaceries
- boulangeries et dépôts de pain
- salons de coiffure
- commerce de détail d'articles de sport et de camping

Dans le respect du protocole sanitaire renforcé du 26 novembre 2020 et des gestes barrières.



Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 03 84 57 15 76

Mél. : pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr

Direction du cabinet

